

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	-
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mercredi 5 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_024

5.7 Intercommunalité

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe SENTEX, représentant de la commune auprès du syndicat, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Auch Sud pour l'année 2021.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean Michel BLAY

